

Séance du 14/10/2024

Délibération N°141024/12

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	37
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 14 octobre 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à SEGOS**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, BARTHEZEME Patrick, BAUDOT Olivier,

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe,

Pouvoirs : POMIES Claude à BARRAILH-LAFARGUE Vincent
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne
SEBI Catherine à BOULIN Thierry,
BERDOULET Cédric à DUCONGE Joëlle
LAFARGUE Lionel à BRETHES Philippe



Objet : Gestion d'un service de fourrière canine ; présentation du rapport annuel de délégation de service public

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT en vigueur au moment de la publication de la mise en concurrence pour la délégation de service public, l'examen du rapport annuel du délégataire doit être soumis à l'assemblée délibérante qui en prend acte.

M. le président rappelle que par délibération du 30 mai 2018, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer une convention de délégation de service public avec le prestataire dénommé « La Saligue » pour la gestion d'un service de fourrière canine sur le territoire communautaire.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

Sur la base d'un document remis par le délégataire et envoyé aux délégués communautaires,

M. le Président présente le rapport du délégataire de service public portant sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel de délégation de service public pour la gestion d'un service de fourrière canine. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

Signature of Philippe Bretthers, President of the Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour. The signature is written in black ink over a circular stamp that contains the text 'Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour'.